



**Grande**  
Dixence

70<sup>e</sup> rapport  
**EXERCICE**  
2020





# GRANDE DIXENCE SA

70<sup>E</sup> RAPPORT  
EXERCICE 2020

# 8

Administration  
de Grande Dixence SA  
au 31 décembre 2020



Bilan

# 28



## TABLE DES MATIÈRES

- 7 Actionnaires**
- 8 Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2020**
- 10 Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2020**
- 20 Volume des apports journaliers dans le lac des Dix**
- 21 Energie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA**
- 24 Commentaires sur les comptes annuels**
- 28 Bilan**
- 30 Compte de résultat**
- 31 Tableau de financement**
- 32 Variation des capitaux propres**
- 33 Proposition de répartition du bénéfice**
- 34 Annexe aux comptes**
- 47 Rapport de l'Organe de révision**
- 50 Propositions à l'Assemblée générale**

Ce rapport est agrémenté de photographies extraites d'une part d'une série de prises de vue d'installations de GD réalisées par drone et d'autre part de clichés en relation avec les travaux extraordinaires de démantèlement de la conduite forcée de Péroua – Condémines.





# ACTIONNAIRES

L'ÉNERGIE PRODUITE PAR GRANDE DIXENCE SA EST LIVRÉE DANS SA TOTALITÉ AUX QUATRE SOCIÉTÉS PARTENAIRES QUI SONT LES SEULS ACTIONNAIRES, SOIT:

## ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

### (60 % du capital-actions)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (31,44%), Consortium suisse d'actionnaires minoritaires (31,44%), Schweizer Kraftwerksbeteiligungs AG (27,06%) et des particuliers pour 10,06%.

## AXPO POWER AG, BADEN

### (13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de Axpo Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons ou services électriques cantonaux de Zurich, Argovie, Saint-Gall et Appenzell, Thurgovie, Schaffhouse, Glaris et Zoug.

## BKW ENERGIE AG, BERNE

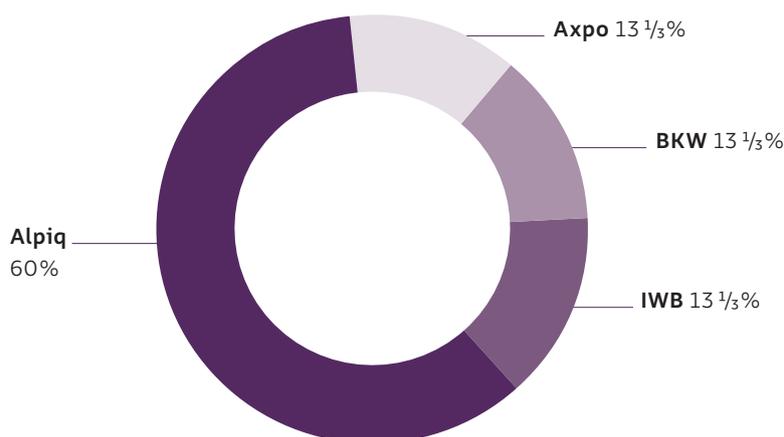
### (13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de BKW Energie AG est détenu par le Canton de Berne (52,5%), par le Groupe E SA (10%). La part flottante des actions représente 37,5%.

## IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

### (13 1/3 % du capital-actions)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le Canton de Bâle-Ville.



- ◆ Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau, nouvelles énergies renouvelables).
- ◆ La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays et constitue, notamment avec les trois groupes de la centrale de Bieudron, un atout majeur en termes de puissance. Rapidement mobilisable, sa puissance de 1200 MW fait aisément face aux indisponibilités fortuites d'autres grandes centrales suisses, qu'elles soient nucléaires ou hydrauliques.
- ◆ Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent l'entier des charges annuelles et le versement d'un dividende. Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

# ADMINISTRATION DE GRANDE DIXENCE SA

AU 31 DÉCEMBRE 2020

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		Entrée en fonction	Échéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
* WIDER Michael	Président, Vice-directeur général Alpiq Holding SA, Head of Generation Alpiq, Guin	2007	2021
* ESCHLE Martin	Vice-président, Membre de la direction de IWB Industrielle Werke Basel, Zurich	2018	2020
BOURGEOIS Jacques	Conseiller national, Membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, Avry-sur-Matran	2013	2021
BRUTSCHIN Christoph	Conseiller d'État du canton de Bâle-Ville, Bâle	2009	2020
BUCHER Thomas	Administrateur Alpiq Suisse SA, Feusisberg	2015	2021
BÜHLER Guy	Head Asset Optimization & LTC Axpo Power AG, Belmont-sur-Lausanne	2018	2020
GUESRY Pierre	Senior Business Developer & Strategy Alpiq AG, la Tour-de-Peilz	2014	2021
HÄNGGI Philipp	Chef du secteur d'activité Production BKW Energie SA, Zofingen	2020	2021
* HUWYLER Jörg	Leiter Division Hydroenergie und Biomasse AXPO Power AG, Sarnen	2018	2020
* MURISIER Amédée	Head Hydropower Generation Alpiq AG, Belp	2017	2021
* PLASCHY Michaël	Head Nuclear Power Generation Alpiq AG, Ollon (VD)	2018	2021
ROBERT-NICOUD Gilles	Head of Legal Generation Alpiq AG, Lausanne	2016	2021
* ROUGE Nicolas	Gestionnaire d'actifs – concessions Alpiq AG, Carouge (GE)	2013	2021
SALVADORI Mauro	Head Public Affairs Alpiq AG, Colombier (VD)	2016	2021
* STETTLER Andreas	Directeur de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, Burgdorf	2012	2020

\* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.

### **DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS**

CINA Jean-Michel	Ancien conseiller d'État, Salquenen
FOURNIER Jean-René	Ancien conseiller aux États, Sion

### **DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES**

BÜRGIN Christoph	Ancien président de la Commune de Zermatt, Zermatt
MÉTRAILLER Damien	Ancien président de la Commune d'Évolène, Vollèges

### **SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION**

RUDAZ Éric, Sion

### **ORGANE DE RÉVISION**

ERNST & YOUNG SA, Lausanne  
Selon art. 727 et ss CO

### **DIRECTEUR**

KRONIG Amédée, Zermatt

### **GESTION DE L'ACTIF**

Alpiq Suisse SA, Lausanne



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2020

1<sup>ER</sup> JANVIER – 31 DÉCEMBRE

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

À l'assemblée générale du 23 avril 2020, aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à échéance. Le 7 décembre 2020, pour succéder à M. Renato Sturani, démissionnaire, l'assemblée générale extraordinaire a désigné, pour la durée restante de son mandat, un nouveau membre du Conseil en la personne de M. Philipp Hänggi, Membre de la direction générale de BKW Energie AG, Chef du secteur d'activité Production.

## GRANDE DIXENCE SA : UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

Rapidement mobilisable, la production des centrales hydroélectriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

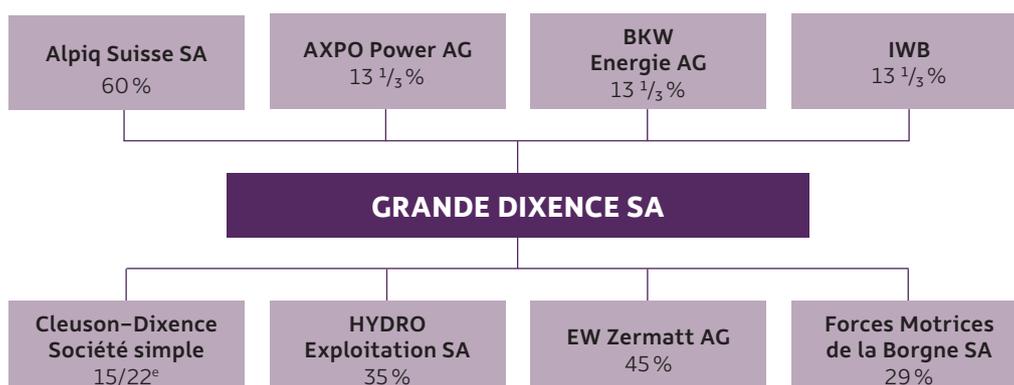
## CONTEXTE GENERAL

A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les prix de toutes les commodités ont fortement baissé en raison de la crise sanitaire du covid-19 et de l'arrêt soudain de toutes activités. Les prix sont restés très bas jusqu'à l'été. La fin de l'année a vu des périodes plus volatiles avec des hausses de prix liées à une météo fraîche en septembre et fin novembre/début décembre.

En Suisse, le prix moyen de l'électricité «Epex Spot Base» a atteint 34 EUR/MWh en 2020 (baisse de 17% par rapport à 2019). Le taux de change moyen CHF/EUR a atteint son niveau le plus bas (1.07 CHF/EUR) depuis l'abandon du taux plancher par la BNS en 2015. Dès février, le déstockage des lacs d'accumulation a été fortement ralenti par la chute des prix. Un décalage de la production d'hiver sur le semestre d'été, où les prix étaient plus intéressants, a été globalement pratiqué. Grâce à l'augmentation des prix au dernier trimestre, la production a été intense jusqu'aux fêtes de fin d'année.

La prime de marché, soutien partiel (2018-2022) et transitoire en faveur de la production hydraulique déficitaire, a été accordée pour la troisième année consécutive par la Confédération. Après la mise en consultation

## ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA





de la Loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEl) en 2019, le Conseil fédéral a réaffirmé en avril 2020 son intention d’ouvrir le marché de l’électricité à tous les clients en maintenant un approvisionnement de base majoritairement renouvelable et indigène. Il souhaite également prolonger les subventions pour les énergies renouvelables et les rendre plus compétitives afin de renforcer la sécurité de planification, de créer de meilleures incitations à l’investissement et de garantir la sécurité d’approvisionnement de notre pays. Le Conseil fédéral a également mené une consultation sur la Loi révisée sur l’énergie (LEnE). L’accent a été mis sur l’extension des énergies renouvelables avec la fixation d’objectifs concrets à atteindre d’ici 2035. Aucun mécanisme de soutien, tel que prime de marché ou contributions à l’investissement, n’est toutefois prévu pour les aménagements existants. A l’issue de la consultation, le Conseil fédéral a réaffirmé sa position: seuls les objectifs d’extension des nouvelles énergies renouvelables ont été revus à la hausse et l’approvisionnement de base devra être 100% renouvelable et indigène.

## FAITS MARQUANTS 2020

### Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2020 sont les suivants:

- ◆ des apports en eau qui se situent dans la moyenne;
- ◆ une production annuelle qualifiée de très bonne grâce à des conditions hydrologiques favorables enregistrées durant l’été 2020;
- ◆ 100% des eaux stockées dans le barrage de la Grande Dixence ont été turbinées à l’usine de Bieudron (Cleuson–Dixence), au vu de la mise hors exploitation en juin 2016 de la chute du Barrage de la Grande Dixence au niveau du Rhône, respectivement des usines de production de Fionnay et de Nendaz;
- ◆ le bon fonctionnement de ses installations de turbinage (usine de Bieudron de Cleuson–Dixence);
- ◆ le bon déroulement des travaux de renouvellement de la conduite forcée de Péroua – Condémines;
- ◆ le bon déroulement des travaux de maintenance extraordinaire en cours sur l’ensemble de la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône;
- ◆ 2874 GWh ont été produits à Bieudron, avec les eaux concédées à Grande–Dixence et à Alpiq, production remarquable pour un aménagement hydroélectrique.

Les deux projets législatifs (LApEl et LEnE) sont étroitement liés et la question de la sécurité de l’approvisionnement a suscité une plus grande attention politique. C’est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de réunir ces deux révisions en un acte modificateur unique, à savoir une Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur les énergies renouvelables. Le Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC) a été chargé de soumettre en 2021 un message correspondant au Conseil fédéral.

## EXPLOITATION

Au niveau des différents points de captage de son réseau d'adductions, Grande Dixence SA observe les effets des changements climatiques sur ses installations. Année après année, l'exploitation est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des mesures correctives et préventives, que cela soit, en hiver, afin de protéger les installations de dégâts dus aux avalanches ou, en été, à des engravements liés à des charriages de sédiments toujours plus importants en termes de volume.

En effet, été après été, la limite supérieure de l'altitude à laquelle le permafrost fond s'élève, favorisant ainsi les mouvements de terrain et les éboulements. Le recul et la réduction de l'épaisseur des glaciers, le charriage plus important d'alluvions entre le glacier et les prises d'eau, les éboulements causant des dommages sur les points de captage, l'augmentation du volume de sédiments retenus dans les bassins de compensation, les chutes de blocs de rocher atteignant les pylônes des lignes HT d'alimentation des stations de pompage, sont autant de phénomènes nouveaux qui, additionnés aux violents orages sévissant localement, n'épargnent pas les installations d'exploitation de Grande Dixence SA.

La saison hydrologique couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020. Les mesures sont fournies par les stations de GD sises dans le Mattertal et dans le Val d'Hérens.

Durant cette période, par rapport à la moyenne des températures et des précipitations enregistrées ces dix dernières années, celle des températures a été supérieure de 0,3 °C et celle des précipitations supérieure de 35%.

La saison hivernale 2019/2020 a enregistré des températures plus chaudes de 0,3 °C et des précipitations de 50% supérieures à la moyenne des dix dernières années. Le mois de février 2020 a été marqué par des chutes de neige particulièrement abondantes, supérieures de plus de 2 fois par rapport à la valeur moyenne de ce mois. Le mois d'avril s'est distingué par des précipitations très faibles. Au sortir de l'hiver, on pouvait constater un enneigement légèrement supérieur à la moyenne.

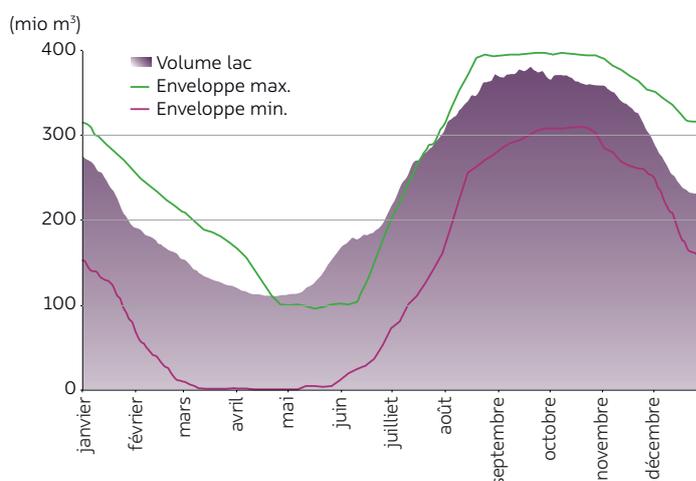
En termes de précipitations, hormis le mois de juin durant lequel elles ont été plus de deux fois plus élevées, la période estivale 2020 s'inscrit dans des valeurs légèrement supérieures à la moyenne des dix dernières années.

Quant aux températures moyennes de l'année hydrologique 2019/2020, les écarts mensuels enregistrés oscillent drastiquement par rapport à la moyenne des dix dernières années. La plus

grande différence positive a été relevée en février 2020 (+ 4.3 °C), la plus grande négative en novembre 2019 (- 1.8 °C).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, 507,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été amenés dans le lac des Dix, dont 297,2 millions de m<sup>3</sup>, soit 58%, par pompage. Les apports de l'ensemble de l'année 2020 sont supérieurs de près de 12% à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de Grande Dixence SA en 1966.

## ÉVOLUTION DU LAC DES DIX DURANT L'ANNÉE 2020



A noter que le 29 juillet 2020 a été la journée la plus abondante en termes d'apports. De 00 h. 01 à 24 h. 00, un volume de 5,957 millions de m<sup>3</sup> d'eau (ce qui correspond à environ 25 GWh produits) a été mesuré à la station limnigraphique de Cheilon. Cette valeur correspond à un débit moyen constant de 68,95 m<sup>3</sup>/s.

Le même jour, 115'337 m<sup>3</sup> d'eau captés à la prise d'eau de Vouasson se sont déversés dans le lac des Dix.

La production 2020 de GD s'élève à 2458 GWh (dont 1293 GWh en hiver, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre), représentant 107% de la moyenne des dix dernières années.

Pour mémoire, en 2003, la production de GD avait atteint un record avec 2877 GWh.

Durant l'année 2020, les actionnaires ont fourni 385 GWh d'énergie de pompage.

Par ailleurs, durant la période sous revue, 416 GWh ont été produits à la centrale de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.

Enfin, la production totale de l'usine de Bieudron s'est élevée à 2874 GWh (y compris les eaux concédées à Alpiq).

En juillet 2016, GD a suspendu l'exploitation de la chute de l'aménagement, entre le lac des Dix et

la plaine du Rhône, des contrôles effectués sur la conduite forcée de Péroua – Condémines avaient révélé des indications non-conformes au niveau de certaines soudures.

Cette période est mise à profit afin de réaliser deux projets de grande envergure, dans le jargon interne dénommés R10R et RENO CF.

Le projet global R10R est composé de 83 sous-projets portant sur la réhabilitation d'organes essentiels et d'installations importantes, compris entre le lac des Dix et le canal de fuite de l'usine de production de Nendaz, au niveau du Rhône. Il s'agit dans les grandes lignes:

- de travaux de réfection de protection anticorrosion des blindages des conduites au barrage GD, à la cheminée d'équilibre de Louvie, à divers points bas de la galerie Fionnay – Péroua, à la cheminée d'équilibre de Péroua et au puits blindé en amont de l'usine de production de Nendaz;
- de travaux d'assainissement de la vanne de départ de la galerie Barrage GD – Fionnay à Blava, de la vanne de fond du bassin de compensation à Fionnay et de la vanne de départ de la galerie Fionnay – Péroua;
- du renouvellement de la vanne de tête et de sécurité à Louvie (Fionnay);
- de travaux d'assainissement des vannes sphériques des groupes des usines de production de Fionnay et de Nendaz;
- de la pose d'une liaison en fibre optique entre le Barrage GD et l'usine de production de Fionnay;
- du renouvellement des postes HT 220 kV à Fionnay et à Nendaz (par Swissgrid)

Selon le programme établi, la chute sera remise en eau en 2023. A noter que la réalisation de nombreux sous-projets mentionnés ci-avant, initialement prévue lors d'une indisponibilité longue durée planifiée en 2028, a été avancée durant la période 2020 à 2023.

Le projet RENO CF consiste à démonter la conduite forcée aérienne de Péroua – Condémines, longue de 850 mètres, à renforcer ses assises et à remonter une nouvelle conduite sur le même tracé. Au début de l'année 2020, le projet est entré dans sa phase concrète de réalisation. Au début du mois de septembre 2020, l'entier de la conduite forcée aérienne a été démantelé. Les cylindres ont été découpés et évacués. Le béton des sellettes et des massifs est en cours de traitement et de renforcement. Le béton du massif 7 (point bas de la conduite, à la jonction du puits blindé vertical souterrain), représentant un volume de 2500 m<sup>3</sup>, a été découpé en blocs transportables par camion jusqu'en décharge pour traitement.

A l'usine de pompage de Z'Mutt, en automne 2020, le projet de renouvellement du groupe 5 a débuté. Ledit projet consiste à réintroduire la fonction de pompage, en débit variable (nouveau), et de marche en mode turbine. La gestion des bassins de Bodmen et de Z'Mutt sera optimisée.

A l'usine de pompage de Stafel, pour des raisons techniques et organisationnelles, le programme de réhabilitation des groupes a été suspendu. Il reprendra son cours en 2021.

A l'usine de pompage de Ferpècle, le programme de réhabilitation des groupes s'est poursuivi avec le remplacement du moteur du groupe 3.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA ont été confiées à HYDRO Exploitation SA. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, la gestion administrative et la gestion technique du complexe de Grande Dixence SA ont été confiées au mandataire Alpiq Suisse SA. L'effectif du personnel du siège de GD à Sion est composé de 3,4 postes de travail équivalents plein-temps.





## SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

### Information au public

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, conjointement avec l'Association Valaisanne des Producteurs d'Energie Electrique (AVPEE), en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, visant à mettre en garde les touristes et les promeneurs le long des cours d'eau sur les risques encourus, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radiophonique, de presse, d'affichage dans les transports publics et d'apparitions sur différentes applications de smartphone, a été renouvelé en 2020.

### Actions particulières sur le terrain

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2020.

Ainsi, des équipes d'étudiants (HYDRO-Guides) ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. Durant l'été 2020, ce sont plus de 15'000 randonneurs qui ont été approchés par les HYDRO-Guides.

### IMMEUBLES ADMINISTRATIFS À SION

Le projet d'assainissement (désamiantage et mise en conformité OIBT des installations électriques) et de rénovation des bâtiments administratifs de Sion, visant notamment à améliorer leur efficacité énergétique, devisé à CHF 11 millions, aurait dû débuter en 2018. Il a été bloqué par deux procédures, l'une par la Ville de Sion, l'autre par le Canton.

En août 2020, l'architecte cantonal a autorisé la Ville de Sion à lever l'interdiction de procéder aux travaux qu'elle avait prononcée en juillet 2018. Toutefois, le recours de GD contre la décision cantonale de mise sous protection immédiate de ses bâtiments administratifs à Sion est toujours pendant et pas traité.

Les adjudicataires des travaux ont été relancés. Les travaux préparatoires du chantier ont démarré en novembre 2020.

### ÉVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, plus particulièrement à des risques d'aléas naturels, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et de projet ainsi qu'à des risques réglementaires et administratifs. Toutefois, en sa qualité de société de partenaires, Grande Dixence SA n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques et aussi des opportunités. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation,

le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

## ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2020

### Politique environnementale

Consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à:

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purgés, etc.) et à prévenir toute pollution;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par ses installations;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions et d'indicateurs de performance.

### Purges

Chaque année, entre juillet et août, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle sont purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Les bassins de compensation de Z'Mutt (Mattertal) et de Ferpècle (Hérens) ont été purgés respectivement la deuxième moitié de juillet et d'août 2020. Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement, Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.

En 2020, les mesures effectuées à différents points en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

### Certification / Audit de surveillance

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001.

Il permet à l'entreprise de:

- identifier et de gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés;
- analyser et de gérer la législation environnementale;
- suivre dans le temps les résultats environnementaux;
- améliorer en continu les performances environnementales;
- communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental;
- maîtriser les cas d'urgence et de gérer les risques environnementaux.

Sur la base des nouvelles normes entrées en vigueur en 2017, la certification ISO 14001 a été renouvelée en 2019 pour une durée de 3 ans par un organe accrédité.

«*naturemade basic*» est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2018, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de 5 ans. A noter que, dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée «*naturemade basic*».



### Programme d'actions

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit:

#### Stratégie

Intégration de la réflexion environnementale au plus haut niveau des décisions concernant Grande Dixence SA ainsi qu'au sein des sociétés dont GD est actionnaire.

#### Maintenance et exploitation

Maintenance et exploitation des installations dans le respect de l'environnement.  
Optimisation énergétique du parc immobilier.

### PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL GD

#### Situations d'urgence

Préparation à la gestion des événements extraordinaires, en collaboration avec des partenaires.

#### Énergie

Valorisation de la qualité environnementale de l'énergie produite à travers la poursuite de la labellisation de l'électricité.

### CERTIFICATS ET LABELS

#### Certification

La norme ISO 55001 spécifie les exigences pour un système de gestion d'actifs dans le contexte de l'organisation. En 2015, le mandataire Alpiq AG a été certifié ISO 55001. Dans ce contexte, en 2020, la direction de Grande Dixence SA a participé à l'audit annuel.

#### Labels

Le tableau ci-après présente les labels et les certificats décernés actuellement à Grand Dixence SA:

Labels et certificats	NATUREMADE BASIC 	ISO 14001 
Objets certifiés	Production des usines GD de Fionnay et de Nendaz et CD de Bieudron	Système de management environnemental de Grande Dixence SA
Reconnaissance	Suisse	Monde
Validité	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle	3 ans, avec chaque année un audit de contrôle



## LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEaux)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans ce contexte, au début de l'année 2019, les nouvelles dotations ont été introduites. Quant aux mesures constructives, estimées à environ CHF 2 millions, les plans idoines ont été remis à la fin de l'année 2019 au Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques. Le dossier est en cours d'analyse au sein des services et de la commune concernés. Ce dossier fera l'objet d'une mise à l'enquête publique en 2021.

Lorsque ces travaux seront achevés, l'ensemble des prises d'eau de l'aménagement hydroélectrique de GD sera considéré comme assaini selon l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux.

## FISCALITÉ

L'Arrêt de principe du Tribunal fédéral rendu en mai 2019 en matière de fiscalité des sociétés de partenaires a reconnu la validité de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée.

En conséquence, un accord fiscal sur le calcul de l'impôt sur le bénéfice a été conclu ensuite entre les sociétés concernées, dont Grande Dixence SA, et le Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais. Cet accord est basé sur la méthode du prix de revient majoré de 10% et porte sur les années 2009 à 2023.

## LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEAUX)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans ce contexte, au début de l'année 2019, les nouvelles dotations ont été introduites. Quant aux mesures constructives, estimées à environ CHF 2 millions, les plans idoines ont été remis à la fin de l'année 2019 au Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques. Le dossier est en cours d'analyse au sein des services et de la commune concernés. Ce dossier fera l'objet d'une mise à l'enquête publique en 2021.

Lorsque ces travaux seront achevés, l'ensemble des prises d'eau de l'aménagement hydroélectrique de GD sera considéré comme assaini selon l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux.

## PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence SA (GD) et

de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation par éclusées des usines de GD et de CD et par l'exploitation par éclusées des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1<sup>er</sup> juin 2011, en définit l'application.

De ces références légales, il ressort notamment que:

- la production hydraulique n'est pas réduite en quantité;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question;
- des mesures correctives doivent être proposées au Canton (délai: fin de l'année 2021);
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA;
- la mise en œuvre des mesures sera effective d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. A cette fin, le Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du Canton du Valais a mis sur pied un groupe de travail ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage. La procédure suit son cours. Les études des projets de mesure sont attendues pour 2022.

### ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE CLEUSON-DIXENCE SIGNÉES EN 1987

Dans la deuxième partie des années 1980, parallèlement à l'étude du projet Cleuson-Dixence, des discussions ont été entreprises avec l'Etat du Valais et les communes concédantes de Grande Dixence SA et d'Energie Ouest Suisse (aujourd'hui Alpiq Suisse SA) afin de trouver des réponses aux questions administratives et juridiques soulevées par ce projet.

À la suite de ces discussions, des conventions ont été signées en 1987 entre d'une part les communautés publiques (Etat du Valais et communes concédantes) et d'autre part Grande Dixence SA et Energie Ouest Suisse, sociétés propriétaires de Cleuson-Dixence.

Divers événements liés à ce projet n'ont pas permis la mise en œuvre de certaines clauses des conventions précitées.

En 2007, afin d'entreprendre les démarches utiles à l'actualisation des conventions de 1987, un Groupe de travail composé de représentants des deux sociétés propriétaires de l'aménagement Cleuson-Dixence, de l'Etat du Valais et des communes concédantes, a été constitué. Sa mission consiste à finaliser l'actualisation des conventions signées en 1987.

En 2019, les représentants des Autorités concédantes et les représentants des sociétés propriétaires des aménagements sont parvenus à un accord, lequel a été formalisé sous la forme d'un avenant auxdites conventions. En novembre 2019, ledit avenant a été approuvé par le Conseil d'administration de Grande Dixence SA et par le Conseil d'Etat.

La ratification du document revient au pouvoir législatif communal des communes concédantes. A la fin de l'année 2020, sur 19 législatifs concernés, 17 se sont réunis et ont approuvé le document. En raison de la situation sanitaire extraordinaire, les deux assemblées primaires «manquantes» n'ont pas pu se tenir en 2020.

### CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2020 de Cleuson-Dixence s'élève à 2874 GWh.

#### L'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence, équipé de 3 groupes turbine Pelton, détient à lui seul trois records du monde!

- celui de la plus haute chute brute: 1883 m
- celui de la plus grande puissance par turbine: 423 MW
- celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs: 35,7 MVA



### HYDRO EXPLOITATION SA

Dès 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA a été confié à HYDRO Exploitation SA, société dont Grande Dixence SA détient 35% du capital-actions.

En 2020, HYDRO Exploitation SA a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 86,7 millions (+ 2,2% par rapport à 2019). Pour l'exercice sans revue, le résultat d'exploitation (EBITDA) s'élève à CHF 7,2 millions.

Au 31 décembre, l'effectif de la société était de 410 employés (404 EPT).

La palette diversifiée des prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans son secteur.

Face à la pandémie de Coronavirus, les règles de sécurité édictées par HYDRO Exploitation SA (HYDRO) ont fait leur preuve sans qu'aucun effet négatif n'ait été constaté.

Les cellules de crise de HYDRO, de Grande Dixence SA et d'Alpiq AG ont été mises en place au début du mois de mars.

HYDRO a pris les mesures au sein de tous les Groupements d'Exploitation Hydraulique (GEH) afin de réduire les risques de contamination dus au virus. Le personnel a été réparti en deux équipes qui ne prenaient ni leurs pauses ni leurs repas au même moment et qui avaient des horaires décalés pour ne pas se côtoyer. Les mesures prises ont permis d'éviter toute contamination. Tant les opérations d'entretien et de maintenance que l'exploitation des aménagements se sont déroulées dans de bonnes conditions. Afin de garantir la sécurité des personnes, certains travaux de maintenance et d'investissement ont été reportés ou leur périmètre revu.

### ELEKTRIZITÄTSSWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2020, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 14,3 millions et a dégagé un bénéfice net de CHF 800'000.–.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.

### FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA (FMdB)

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

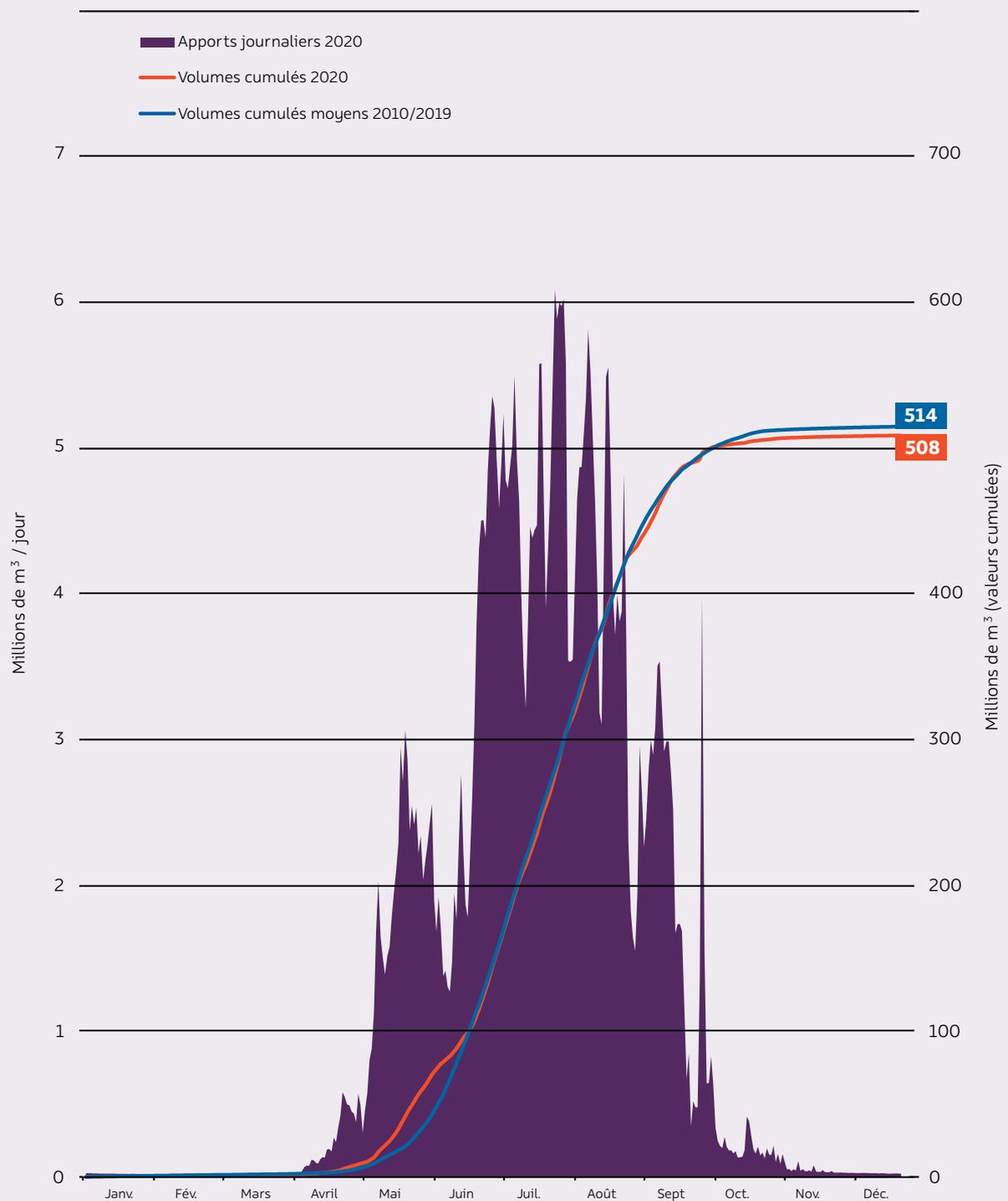
En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29% au capital-actions de FMdB.

En 2020, la production totale FMdB s'est élevée à 116,6 GWh. La part revenant à GD, soit 33,8 GWh, a été mise à la disposition de ses partenaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions de Grande Dixence SA.

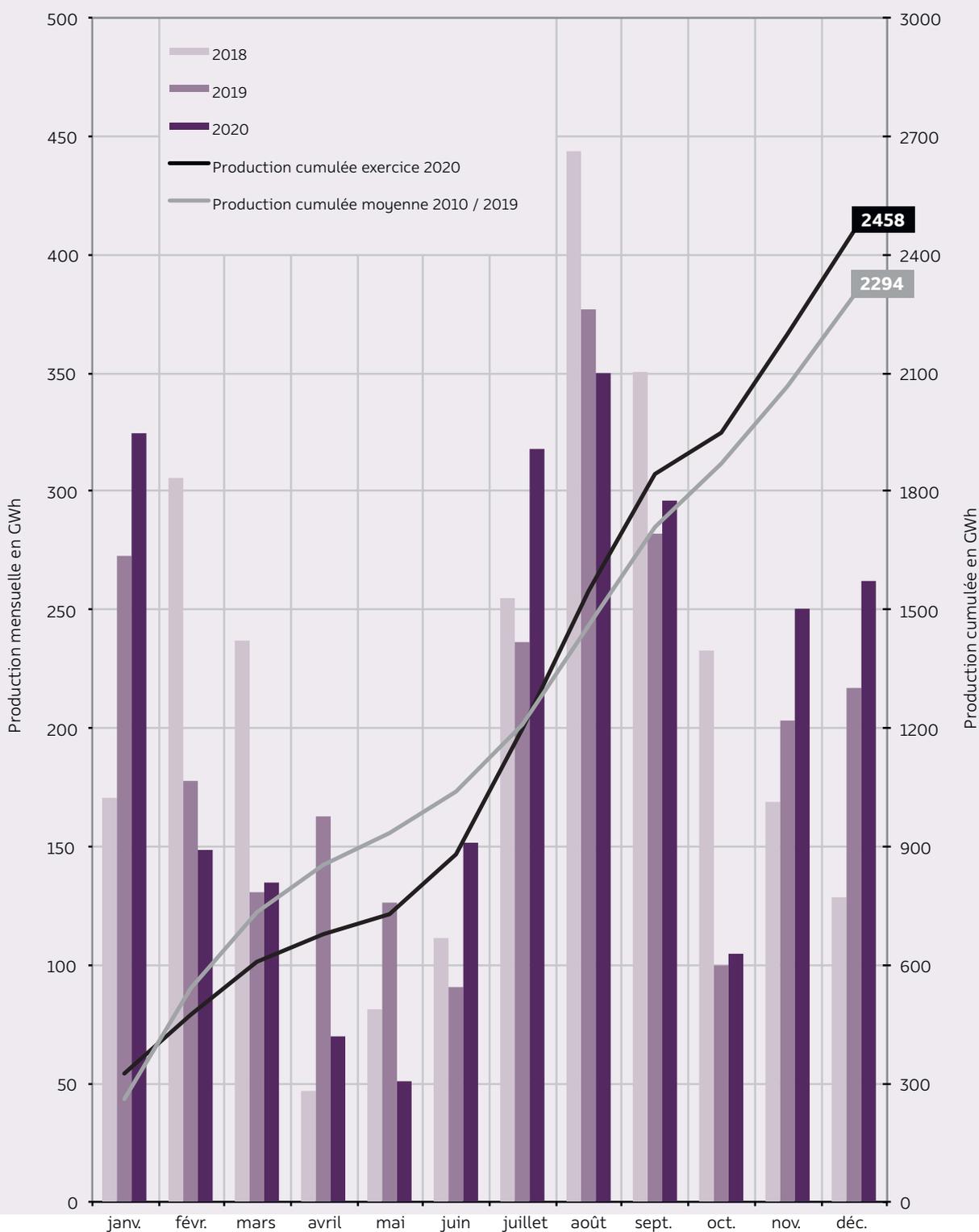


# VOLUME DES APPORTS JOURNALIERS DANS LE LAC DES DIX

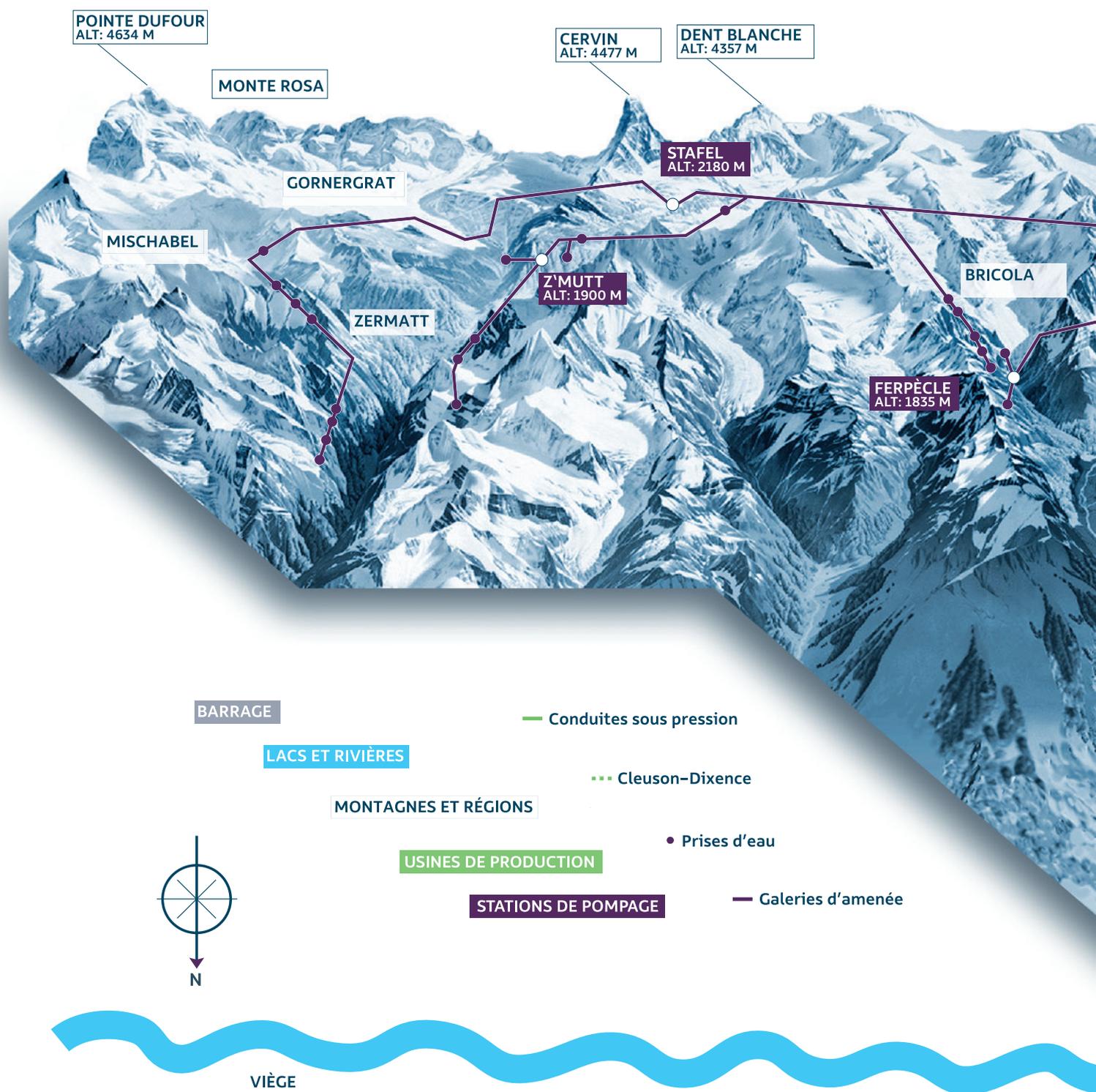


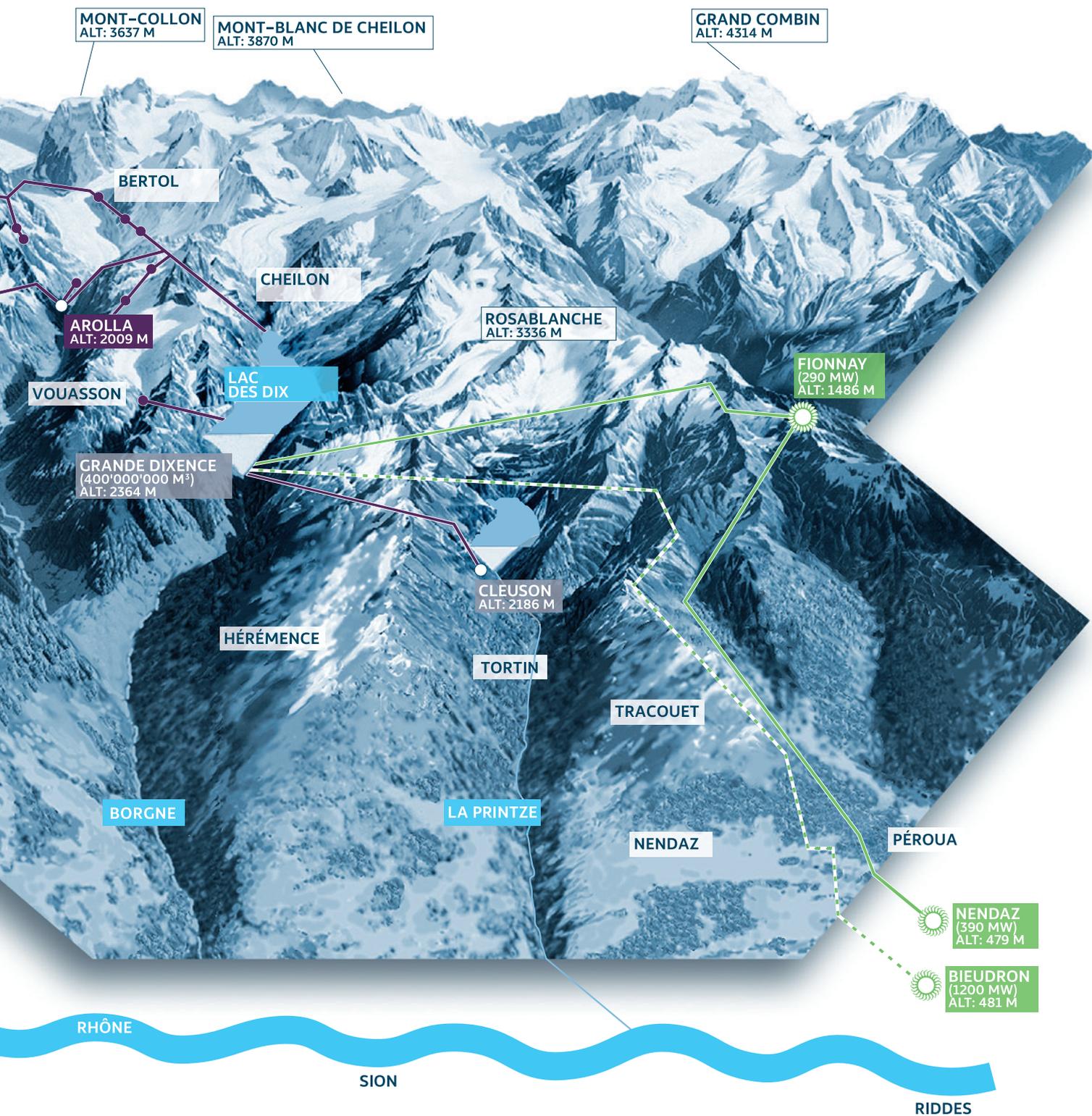
# ÉNERGIE LIVRÉE AUX ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA

## PRODUCTION MENSUELLE



# SCHÉMA GÉNÉRAL DU COMPLEXE GD





# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Grande Dixence SA est une société de partenaires. La société de partenaires se caractérise par le fait que ses actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de leur part (proportionnelle) à la production d'énergie ; en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées, cela afin de présenter un bénéfice, imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux. Jusqu'au 31 décembre 2019, Grande Dixence SA déclarait un bénéfice correspondant à la rémunération des fonds propres de 3% (méthode fiscale du dividende fictif), représentant un bénéfice de CHF 9,5 millions. A la suite de la signature d'un accord fiscal avec le Canton du Valais, dès l'exercice 2020, ce résultat est depuis déterminé sur la base de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. Pour cet exercice, le bénéfice fictif relevant pour l'imposition s'élève à CHF 15,2 millions.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par la société de partenaires – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les dividendes versés aux actionnaires, fixés pour des raisons fiscales – ne reflètent pas le résultat économique de la production de Grande Dixence SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Grande-Dixence SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut pas être ni bénéficiaire ni déficitaire. Ainsi, les conditions du marché de l'électricité, sans effet sur les comptes de la Société, sont ressentis au niveau des comptes des actionnaires.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis les 10 dernières années, l'exercice 2020 a enregistré des apports en eau inférieurs de l'ordre de 1% et une production de 2 458 GWh, supérieure de 7%.

Depuis juin 2016, la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône est à l'arrêt complet. A compter de cette date, l'entier de la production de Grande Dixence est assuré par l'usine de Bieudron (Cleuson-Dixence). Les travaux de renouvellement de la conduite forcée de Péroua – Condémines, dont le coût est devisé à 48,5 millions, ont débuté en été 2020. Ils se

poursuivent selon le planning établi. La remise en service de l'aménagement est prévue en automne 2023. Cette période d'arrêt de longue durée est également mise à profit afin de réaliser, par anticipation, des travaux de maintenance et des investissements sur d'autres parties de la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône.

Dans le cadre du litige qui opposait les sociétés électriques et l'autorité fiscale valaisanne depuis l'exercice 2009, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un Arrêt de principe en matière de fiscalité des sociétés de partenaires en mai 2019. Ce dernier reconnaît la validité de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. A la suite de cette décision, un accord fiscal sur le calcul de l'impôt sur le bénéfice a été conclu entre la Société et le Département des finances et de l'énergie du canton du Valais. Cet accord est basé sur la méthode du prix de revient majoré de 10% et porte sur les années 2009 à 2023. Le bénéfice publié dans les comptes de la société résulte de l'application de cette méthode. L'exercice 2020 enregistre également le correctif d'impôts pour les années antérieures (2010-2019).

## ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires. Le décompte final des charges d'exploitation 2020 devant être couvertes par les actionnaires présente un solde en faveur de la société, figurant dans les actifs transitoires.

## ACTIF IMMOBILISÉ

Au niveau des immobilisations financières, la participation de 29% détenue auprès des Forces Motrices de la Borgne SA a subi un amortissement annuel de CHF 304 815, calculé sur la durée restante de la concession, à savoir 64 ans.

Les installations en exploitation figurent au bilan pour un total de CHF 1 114 863 414, en

diminution de CHF 33 503 005 par rapport à l'exercice précédent. Cette différence est due à une diminution de CHF 37 717 927 résultant des amortissements annuels ordinaires et à une augmentation de CHF 4 214 922 provenant de l'intégration, sous ce chapitre, des coûts d'acquisition et de construction de la protection anticorrosion du blindage de la chute Dix-Nendaz, de la réfection du blindage de la cheminée d'équilibre et du puits de Louvie et de divers objets de moindre importance.

Les installations en construction au 31 décembre 2020 se montent à CHF 58 195 025. Les principaux projets en cours concernent:

- usine de pompage de Z'Mutt: renouvellement des vannes d'aspiration;
- usine de pompage de Stafel: réhabilitation des groupes;
- usine de pompage d'Arolla: acquisition de roues-pompes, renouvellement des vannes d'aspiration et réfection du puits de refoulement;
- usine de pompage Ferpècle: réhabilitation des groupes;
- usine de Fionnay: réhabilitation des vannes sphériques;
- usine de Nendaz: finalisation de la réhabilitation des groupes;
- conduite forcée Péroua – Condémines: renouvellement de la conduite;
- chute Dix – Rhône: protection anticorrosion du blindage sur différents tronçons de la chute.

## CAPITAUX ÉTRANGERS

Le total des dettes financières s'élève à CHF 831 millions au 31 décembre 2020, en diminution de CHF 14 millions par rapport à l'exercice précédent, par une réduction des avances-actionnaires. En 2021, deux emprunts totalisant CHF 150 millions arriveront à échéance et ont été reclassés dans les capitaux étrangers à court terme.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts.

## CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1 000 chacune, entièrement libérées.

La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 29 044 000 et l'exercice 2020 présente un bénéfice de CHF 15 218 000.

## PRODUITS

Conformément au contrat de partenaires, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 167 399 224, en augmentation de CHF 17 820 053 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte essentiellement du changement de la méthode d'imposition du bénéfice (méthode du Cost+), qui engendre une augmentation de la charge fiscale, une augmentation du résultat et le correctif d'impôts pour les exercices antérieurs.

Les autres produits d'exploitation totalisent CHF 1 991 988, en diminution de CHF 55 235 par rapport à l'exercice précédent.

Sous les produits financiers figurent pour l'essentiel les rendements des participations et les prêts détenus.

### CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à CHF 127 705 610, en augmentation de CHF 5 381 696 par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les achats d'énergie, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement, varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d'eau captées durant l'année 2020 sont supérieures d'environ 10% par rapport à la moyenne multi-annuelle calculée de 1965 à 2019.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA ont été confiées à HYDRO Exploitation SA, constituant ainsi l'essentiel de la rubrique «Matériel et prestations de tiers». Par rapport à l'exercice 2019, ce poste est en hausse de CHF 6 013 842, principalement en raison des interventions extraordinaires réalisées par anticipation sur la chute «Barrage de la Grande Dixence – Rhône», mise hors service jusqu'en 2023 pour le renouvellement de la conduite forcée Péroua – Condémines.

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 30 217 644. Le montant des impôts comptabilisés est de CHF 18 845 003. C'est donc la somme totale de CHF 48 762 769 qui a été perçue par les

communautés publiques durant l'année 2020, représentant 29% du chiffre d'affaires (contributions en couverture des charges).

Les dotations aux fonds d'amortissement, stables par rapport à l'exercice 2019, s'élèvent à CHF 38 040 539.

Les charges financières enregistrent une diminution de CHF 2 853 459 et se montent à CHF 15 300 206. Cette diminution résulte du désendettement de la société et du refinancement effectué en cours d'année 2019 à des conditions plus favorables que les emprunts échus.

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés à charge de l'exercice 2020 intègrent un correctif pour les années antérieures (2010-2019) de CHF 8 027 602, conformément aux dispositions de l'accord fiscal.

### RÉSULTAT

Le résultat publié repose sur les principes de l'accord fiscal conclu en 2020 avec les Autorités fiscales valaisannes, principes basés sur la méthode du prix de revient majoré de 10%, soit un résultat de CHF 15 218 000. Précédemment, le résultat reposait sur le calcul du versement d'un dividende de 3% du capital-actions.

### STRUCTURE DES COÛTS





# BILAN

<b>ACTIF</b>	Note	<b>31.12.2020</b> CHF	<b>31.12.2019</b> CHF
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
◆ Liquidités		1 933 723	8 420 364
◆ Titres		6	6
◆ Créances sur ventes et prestations	5	2 651 442	1 472 409
◆ Autres créances	6	1 241 816	687 987
◆ Actifs transitoires	7	21 379 256	5 455 709
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>27 206 243</b>	<b>16 036 476</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
◆ Prêt aux Forces Motrices de la Borgne SA		1 925 753	1 925 753
◆ Prêt à Swissgrid SA		4 896 927	4 896 927
		<b>6 822 680</b>	<b>6 822 680</b>
<b>Participations</b>			
◆ Elektrizitätswerk Zermatt AG		15 000 000	15 000 000
◆ HYDRO Exploitation SA		4 544 000	4 544 000
◆ Forces Motrices de la Borgne SA		23 055 318	23 360 133
	8	<b>42 599 318</b>	<b>42 904 133</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
◆ Installations en exploitation		1 114 863 414	1 148 366 419
◆ Installations en construction		58 195 025	31 087 886
	9	<b>1 173 058 440</b>	<b>1 179 454 306</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 222 480 437</b>	<b>1 229 181 118</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 249 686 680</b>	<b>1 245 217 594</b>

<b>PASSIF</b>	Note	<b>31.12.2020</b> CHF	<b>31.12.2019</b> CHF
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME</b>			
◆ Dettes sur achats et prestations	10	8 870 544	6 383 023
◆ Emprunts obligataires	14	100 000 000	0
◆ Autres emprunts à court terme	14	66 000 000	30 803 664
◆ Autres dettes	11	263 930	253 385
◆ Passifs transitoires	13	56 328 242	45 967 507
◆ Intérêts courus		8 015 986	8 101 681
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>239 478 702</b>	<b>91 509 259</b>
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME</b>			
<b>Emprunts</b>			
◆ Emprunts obligataires		609 534 978	709 164 711
◆ Autres emprunts à long terme		55 000 000	104 969 624
	14	<b>664 534 978</b>	<b>814 134 334</b>
<b>Provisions</b>			
◆ Provision pour adaptation des rentes		1 341 000	1 460 000
◆ Provision pour pont AVS		70 000	70 000
	16	<b>1 411 000</b>	<b>1 530 000</b>
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>665 945 978</b>	<b>815 664 334</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
◆ Capital-actions	17, 18	300 000 000	300 000 000
◆ Réserve générale		29 044 000	28 570 000
◆ Résultat de l'exercice		15 218 000	9 474 000
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>344 262 000</b>	<b>338 044 000</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 249 686 680</b>	<b>1 245 217 594</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS ET CHARGES	Note	2020 CHF	2019 CHF
◆ Contributions en couverture des charges	18	167 399 224	149 579 172
◆ Autres produits d'exploitation		1 991 988	2 047 313
<b>Total des ventes et prestations</b>		<b>169 391 212</b>	<b>151 626 484</b>
◆ Achats d'énergie		20 707 700	17 825 798
◆ Coûts du réseau		402 678	1 437 395
◆ Matériel et prestations de tiers		27 593 286	21 579 444
◆ Charges de personnel		956 607	942 077
◆ Redevances hydrauliques et diverses	21	30 217 644	32 510 496
◆ Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	24	6 700 121	6 810 546
◆ Autres charges d'exploitation		3 087 035	3 026 855
◆ Amortissements	22	38 040 539	38 191 302
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>127 705 610</b>	<b>122 323 914</b>
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>		<b>41 685 603</b>	<b>29 302 570</b>
◆ Produits financiers		677 606	911 095
◆ Charges financières	23	15 300 206	18 153 665
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>27 063 003</b>	<b>12 060 000</b>
◆ Impôt sur le bénéfice	24	11 845 003	2 586 000
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>15 218 000</b>	<b>9 474 000</b>

# TABLEAU DE FINANCEMENT

<b>FLUX DE FONDS ANALYSÉ: LIQUIDITÉS</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Résultat de l'exercice	15 218 000	9 474 000
◆ Amortissements	38 040 539	38 191 302
◆ Variation des provisions	-119 000	-118 000
◆ Amortissements des frais d'emprunts	400 644	343 346
<b>Cash-Flow</b>	<b>53 540 183</b>	<b>47 890 648</b>
◆ Variations du fonds de roulement (sans les liquidités)	-4 883 301	3 993 119
<b>Flux de fonds provenant de l'exploitation</b>	<b>48 656 881</b>	<b>51 883 767</b>
◆ Investissements en immobilisations corporelles	-31 339 858	-17 599 463
◆ Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	0
<b>Flux de fonds provenant des investissements</b>	<b>-31 339 858</b>	<b>-17 599 463</b>
◆ Paiement du dividende (exercice précédent)	-9 000 000	-9 000 000
◆ Remboursement d'emprunts	-14 803 664	-125 000 000
◆ Souscription d'emprunts	0	99 644 000
<b>Flux de fonds provenant du financement</b>	<b>-23 803 664</b>	<b>-34 356 000</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>-6 486 641</b>	<b>-71 696</b>
<b>Liquidités début d'exercice</b>	<b>8 420 364</b>	<b>7 688 396</b>
<b>LIQUIDITÉS FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 933 723</b>	<b>8 420 364</b>

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Capital- actions	Réserves générales	Bénéfice au bilan	Total des capitaux propres
	CHF	CHF	CHF	CHF
◆ Capitaux propres au 01.01.2019	300 000 000	28 096 000	9 474 000	337 570 000
◆ Attribution à la réserve générale	0	474 000	-474 000	0
◆ Distribution de dividende 2018	0	0	-9 000 000	-9 000 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	9 474 000	9 474 000
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2019</b>	<b>300 000 000</b>	<b>28 570 000</b>	<b>9 474 000</b>	<b>338 044 000</b>
◆ Capitaux propres au 01.01.2020	300 000 000	28 570 000	9 474 000	338 044 000
◆ Attribution à la réserve générale	0	474 000	-474 000	0
◆ Distribution de dividende 2019	0	0	-9 000 000	-9 000 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	15 218 000	15 218 000
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2020</b>	<b>300 000 000</b>	<b>29 044 000</b>	<b>15 218 000</b>	<b>344 262 000</b>

# PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	2020 CHF	2019 CHF
◆ Report au début de l'exercice	–	–
◆ Bénéfice de l'exercice	15 218 000	9 474 000
<b>BÉNÉFICE AU BILAN</b>	<b>15 218 000</b>	<b>9 474 000</b>
◆ Dividende 4.75% de CHF 300 millions (2019: 3%)	14 250 000	9 000 000
◆ Attribution à la réserve générale	761 000	474 000
<b>SOLDE À REPORTER</b>	<b>207 000</b>	<b>–</b>

# ANNEXE AUX COMPTES

## 1. BUT SOCIAL

La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le Val des Dix, des centrales à Fionnay (Val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (Vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires.

La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

## 2. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes et des principes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 et al. 4 du CO. Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

## 3. INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE CLEUSON-DIXENCE

Les investissements nets de Grande Dixence SA dans Cleuson-Dixence sont portés au bilan dans la rubrique «Installations en exploitation».

Les actifs, passifs, charges et produits de Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22<sup>e</sup>.

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

### Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques ou parties liées de la société. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

### Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués aux valeurs actuelles. En l'absence de valeurs actuelles, ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

### Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu du risque de crédit.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières (prêts) sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

### Participations

Les participations sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Du fait que Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues, elle ne prépare pas de comptes consolidés.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont:

Bâtiments	50 ans
Concessions	80 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Equipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation

des capitaux durant la construction, des intérêts intercalaires sont calculés lorsque le coût de construction total est supérieur à CHF 1 million et que la durée de construction est supérieure à un an.

Les intérêts intercalaires sont activés proportionnellement à l'investissement moyen et au taux moyen des fonds étrangers rémunérés.

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

#### **Dépréciation d'actifs**

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande

Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

#### **Emprunts**

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et présentés en diminution de l'ensemble des emprunts.

#### **Engagements**

Les engagements (dettes sur achats et prestations et passifs transitoires) sont en général portés au bilan à la valeur nominale.





### **Provisions**

Les provisions sont constituées conformément aux règles de gestion de l'entreprise. Ce poste englobe les provisions pour divers engagements et risques dont l'échéance ou le montant, voire les deux, sont incertains.

La «Provision pour adaptation des rentes» permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la «Provision pour pont AVS» doit couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA. Elles sont estimées selon des règles actuarielles.

### **Réserve légale issue du bénéfice**

Les attributions à la réserve légale issue du bénéfice sont effectuées en conformité des règles du droit des sociétés anonymes.

### **Instruments financiers dérivés**

Grande Dixence SA est soumise au risque des taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture et en accord avec le Conseil d'administration. Ces instruments étant employés à des fins de couverture, les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour l'opération de base sont appliqués en lieu et place de l'évaluation à la juste valeur.

### **Engagements conditionnels**

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Transactions avec des parties liées de la société**

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la Société:

- les transactions avec les actionnaires de la Société;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés mentionnées sous la Note 17 sont considérées comme des actionnaires.

### **Rapport sectoriel**

Grande Dixence SA est active dans un seul secteur: la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de compte sectoriel.

## 5. CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Tiers	2 383 089	1 118 700
◆ Actionnaires	268 353	160 100
◆ Sociétés du groupe	0	193 609
<b>CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>2 651 442</b>	<b>1 472 409</b>

## 6. AUTRES CRÉANCES

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Tiers	1 241 816	687 987
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>1 241 816</b>	<b>687 987</b>

## 7. ACTIFS TRANSITOIRES

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Tiers	1 680 810	1 662 473
◆ Actionnaires	18 707 746	2 835 172
◆ Sociétés du groupe	990 700	958 064
<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>21 379 256</b>	<b>5 455 709</b>

## 8. PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne prépare pas de comptes consolidés.

	Part au capital %	Part aux droits de vote %	Capital social au 31.12.2020 CHF	Capital social au 31.12.2019 CHF
◆ <b>HYDRO Exploitation SA, Sion</b>				
Exploitation de sociétés hydroélectriques	35 %	35 %	13 000 000	13 000 000
◆ <b>Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt</b>				
Production et distribution d'électricité	45 %	45 %	10 000 000	10 000 000
◆ <b>Forces Motrices de la Borgne SA, Vex</b>				
Production d'électricité	29 %	29 %	12 000 000	12 000 000

Participations	Total en CHF
◆ <b>Immobilisations brutes au 31.12.2018</b>	<b>45 952 286</b>
Augmentations	–
Diminutions	–
◆ <b>Immobilisations brutes au 31.12.2019</b>	<b>45 952 286</b>
Augmentations	–
Diminutions	–
◆ <b>Immobilisations brutes au 31.12.2020</b>	<b>45 952 286</b>
◆ <b>Fonds d'amortissement au 31.12.2018</b>	<b>2 743 338</b>
Attributions	304 815
Dissolution	–
◆ <b>Fonds d'amortissement au 31.12.2019</b>	<b>3 048 153</b>
Attributions	304 815
Dissolution	–
◆ <b>Fonds d'amortissement au 31.12.2020</b>	<b>3 352 968</b>
◆ <b>Immobilisations nettes au 31.12.2019</b>	<b>42 904 133</b>
◆ <b>Immobilisations nettes au 31.12.2020</b>	<b>42 599 318</b>

Le prix d'acquisition de la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA comprenait un montant complémentaire correspondant à la valorisation du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année depuis 2009 et ce durant toute la durée de la concession. Par conséquent, ce droit de prélèvement doit être amorti. En 2020, un amortissement de CHF 304 815 de la participation a été calculé et comptabilisé sur la durée restante de la concession, à savoir 64 ans.

**Chiffres clés des participations détenues**

Les bilans résumés et audités au 31.12.2020 se présentent ainsi:

en 000 CHF	HYDRO Exploitation SA	Elektrizitäts- werk Zermatt AG	Forces Motrices de la Borgne SA	Cleuson- Dixence société simple (*)
◆ ACTIF				
Actifs circulants	18 843	20 105	3 824	573
Actifs immobilisés	12 433	33 009	40 994	922 936
◆ PASSIF				
Fonds étrangers	12 830	23 602	32 733	2 295
Fonds propres	18 446	29 512	12 084	921 215

\* Intégrée proportionnellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22<sup>e</sup>

**9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
<b>Installations en exploitation</b>		
◆ Concessions	4 093 264	4 093 264
◆ Adductions et usines de pompage de la Vallée de Zermatt	360 062 968	359 552 299
◆ Adductions et usines de pompage de la Vallée d Hérens	347 930 219	347 929 337
◆ Barrage du val des Dix	548 640 379	548 640 379
◆ Aménagement et usine de Fionnay	225 598 787	225 212 058
◆ Aménagement et usine de Nendaz	273 319 645	270 314 047
◆ Installations de commande à Sion	6 157 000	6 310 000
◆ Cleuson-Dixence (15/22 <sup>e</sup> )	1 020 273 913	1 019 982 101
◆ Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers)	38 843 872	38 843 872
	<b>2 824 920 046</b>	<b>2 820 877 357</b>
◆ Fonds d'amortissement	-1 710 056 632	-1 672 510 937
	<b>1 114 863 414</b>	<b>1 148 366 419</b>

	Installations en exploitation CHF	Installations en construction CHF	Total CHF
<b>Immobilisations brutes au 31.12.2018</b>	<b>2 819 063 495</b>	<b>15 402 284</b>	<b>2 834 465 780</b>
♦ Augmentations	—	17 291 785	17 291 785
♦ Intérêts intercalaires	—	307 679	307 679
♦ Diminutions	-100 000	—	-100 000
♦ Transferts	1 913 861	-1 913 861	0
<b>Immobilisations brutes au 31.12.2019</b>	<b>2 820 877 357</b>	<b>31 087 886</b>	<b>2 851 965 243</b>
♦ Augmentations	—	30 938 745	30 938 745
♦ Intérêts intercalaires	—	401 113	401 113
♦ Diminutions	-190 029	—	-190 029
♦ Transferts	4 232 719	-4 232 719	0
<b>IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2020</b>	<b>2 824 920 046</b>	<b>58 195 025</b>	<b>2 883 115 072</b>
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2018</b>	<b>-1 634 724 450</b>	<b>0</b>	<b>-1 634 724 450</b>
♦ Attributions: amortissements planifiés	-37 886 487	—	-37 886 487
♦ Diminutions	100 000	—	100 000
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2019</b>	<b>-1 672 510 937</b>	<b>0</b>	<b>-1 672 510 937</b>
♦ Attributions: amortissements planifiés	-37 717 927	—	-37 717 927
♦ Diminutions	172 232	—	172 232
<b>FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2020</b>	<b>-1 710 056 632</b>	<b>0</b>	<b>-1 710 056 632</b>
<b>Immobilisations nettes au 31.12.2019</b>	<b>1 148 366 419</b>	<b>31 087 886</b>	<b>1 179 454 306</b>
<b>Immobilisations nettes au 31.12.2020</b>	<b>1 114 863 414</b>	<b>58 195 025</b>	<b>1 173 058 440</b>
		<b>31.12.2020 CHF</b>	<b>31.12.2019 CHF</b>
Des frais d'études et projets (incorporels) figurent dans cette rubrique pour un montant net de		8 106 003	6 621 322

**10. DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Tiers	2 364 087	1 799 539
◆ Actionnaires	592 916	914 780
◆ Sociétés du groupe	5 913 541	3 668 704
<b>DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS</b>	<b>8 870 544</b>	<b>6 383 023</b>

**11. AUTRES DETTES**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Tiers	263 930	253 385
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>263 930</b>	<b>253 385</b>

**12. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Charge ordinaire de prévoyance	82 894	72 942
<b>Dettes envers les institutions de prévoyance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**13. PASSIFS TRANSITOIRES**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	19 198 000	20 220 000
◆ Redevances hydrauliques	13 406 000	14 047 000
◆ Impôts	17 140 895	7 414 192
◆ Énergie à livrer		
– Tiers	359 000	571 000
– Sociétés du groupe	659 000	562 000
◆ Divers		
– Tiers	3 623 698	1 882 682
– Sociétés du groupe	1 941 649	1 270 634
<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>56 328 242</b>	<b>45 967 507</b>

## 14. EMPRUNTS

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
- Emprunts obligataires	100 000 000	-
- Autres emprunts tiers	50 000 000	803 664
- Emprunts actionnaires	16 000 000	30 000 000
◆ Emprunts à court terme:	<b>166 000 000</b>	<b>30 803 664</b>
- Emprunts obligataires	609 534 978	709 164 711
- Autres emprunts à long terme envers tiers	55 000 000	134 969 624
◆ Emprunts à long terme:	<b>664 534 978</b>	<b>814 134 334</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>830 534 978</b>	<b>844 937 998</b>

## DÉTAIL DES EMPRUNTS

			31.12.2020	31.12.2019
			CHF	CHF
◆ Obligataires		Échéance		
2.375 %	2011	10.06.2021	100 000 000	100 000 000
1.75 %	2016	12.05.2022	150 000 000	150 000 000
1.25 %	2018	06.06.2023	100 000 000	100 000 000
1.125 %	2017	04.07.2024	160 000 000	160 000 000
1.375 %	2015	18.02.2025	100 000 000	100 000 000
0.8 %	2019	17.06.2026	100 000 000	100 000 000
			<b>710 000 000</b>	<b>710 000 000</b>
Frais d'emprunts			- 465 022	- 835 289
<b>Total des emprunts obligataires</b>			<b>709 534 978</b>	<b>709 164 711</b>
◆ Emprunts divers				
0.75 % Actionnaires	2020	10.06.2021	16 000 000	30 000 000
3.16 % BCVD	2011	31.08.2021	50 000 000	50 000 000
3.3 % BCJ	2012	15.01.2027	10 000 000	10 000 000
3.3 % BCF	2012	15.01.2027	25 000 000	25 000 000
3.3 % BCVS	2012	15.01.2027	20 000 000	20 000 000
			<b>121 000 000</b>	<b>135 000 000</b>
Frais d'emprunts			-	- 30 376
<b>Total des emprunts divers</b>			<b>121 000 000</b>	<b>134 969 624</b>
<b>Total des emprunts</b>			<b>831 000 000</b>	<b>845 000 000</b>
◆ BCVD c/c			-	803 664
◆ Frais d'emprunts			- 465 022	- 865 666
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>			<b>830 534 978</b>	<b>844 937 998</b>

## ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Emprunts à court terme < 1 an	166 000 000	30 000 000
<b>Total emprunts à court terme</b>	<b>166 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
Emprunts à long terme <1 à 5 ans >	510 000 000	660 000 000
Emprunts à long terme > 5 ans	155 000 000	155 000 000
<b>Total emprunts à long terme</b>	<b>815 000 000</b>	<b>815 000 000</b>
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>	<b>831 000 000</b>	<b>845 000 000</b>

## 15. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 auprès de la Fondation Caisse Pension Energie (CPE) à Zürich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante, fondée sur le régime de la primauté des cotisations. Le taux de couverture de la Fondation CPE au 30 septembre 2020 s'élevait à 106.3%. La fondation est donc dans une situation financière saine malgré la crise sanitaire consécutive à la pandémie de Covid-19.

Le Conseil de fondation de la CPE a décidé d'ajuster les taux de conversion pour la retraite normale et la préretraite. Il réagit ainsi à l'allongement toujours croissant de l'espérance de vie, ainsi qu'à la baisse des rendements générés par les placements. Le taux de conversion pour la retraite à 65 ans passera progressivement dans les années à venir à 5,0%. Les actifs assurés à la caisse à fin 2019 bénéficient de dispositions transitoires ainsi que d'une augmentation des cotisations employeurs qui permettent d'atténuer l'effet de cette mesure sur leurs futures rentes.

## 16. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

	Provision pour adaptation des rentes CHF	Provision pour engagement de retraite CHF	Provision pour pont AVS CHF	Total CHF
♦ Valeur comptable au 01.01.2019	1 578 000	0	70 000	1 648 000
Constitution	107 557	–	–	107 557
Utilisation	– 225 557	–	–	– 225 557
Dissolution	–	–	–	–
<b>VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2019</b>	<b>1 460 000</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>1 530 000</b>
Constitution	95 912	–	–	95 912
Utilisation	– 214 512	–	–	– 214 512
Dissolution	–	–	–	–
<b>VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2020</b>	<b>1 341 000</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>1 411 000</b>

## 17. ACTIONNAIRES

	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA – Lausanne	60%	180 000 000
AXPO Power AG – Baden	13 ⅓ %	40 000 000
BKW Energie AG – Berne	13 ⅓ %	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel – Bâle	13 ⅓ %	40 000 000
	<b>100%</b>	<b>300 000 000</b>

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 000.– chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable.

### 18. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2003, l'entretien courant et la maintenance des installations ont été confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Grande Dixence SA et Alpiq Suisse SA ont signé deux contrats de mandat, l'un pour la gestion administrative et l'autre pour la gestion technique du complexe Grande Dixence SA. Ces deux contrats sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 et ont été reconduits en 2019 pour une période de trois ans. Ils concernent le cadre général de la gestion des actifs de la société.

### 19. LITIGE EN COURS

Grande Dixence SA est en litige, pour un montant de CHF 3.6 millions, avec un fournisseur qui a demandé l'inscription d'une hypothèque légale. Cette demande est contestée par Grande Dixence SA qui a également émis des prétentions à l'encontre dudit fournisseur. En l'état, Grande Dixence SA ne reconnaît aucun montant dans ses états financiers.

### 20. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS (LONG TERME)

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22<sup>e</sup> à la Société simple Cleuson-Dixence.

Dans la société de partenaires des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), Grande Dixence SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre la livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges de la société dans la proportion de sa participation. Les charges annuelles de la société comprennent en particulier les intérêts, ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts. FMdB est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques, qui arrive à échéance en 2085.

### 21. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	17 754 135	18 978 302
◆ Redevances hydrauliques	11 876 067	12 936 179
◆ Energie gratuite	587 442	596 015
<b>REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES</b>	<b>30 217 644</b>	<b>32 510 496</b>

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'impôt spécial (60%) et les redevances hydrauliques (40%) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

**22. AMORTISSEMENTS**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Immobilisations corporelles – amortissements planifiés	37 735 724	37 886 487
◆ Immobilisations financières – amortissements planifiés	304 815	304 815
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>38 040 539</b>	<b>38 191 302</b>

**23. CHARGES FINANCIÈRES**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Charges emprunts obligataires	10 225 000	9 853 889
◆ Charges autres emprunts et divers	5 476 319	8 607 455
◆ Intérêts intercalaires activés	-401 113	-307 679
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>15 300 206</b>	<b>18 153 665</b>

Dans les «Charges autres emprunts et divers» figurent:

- en 2019: le rachat d'un instrument financier dérivé de couverture de taux pour un montant de CHF 2 526 000.
- en 2020: des intérêts moratoires estimés sur le complément d'impôts 2010-2019 de CHF 1 400 000.

L'activation des intérêts intercalaires sur les installations en construction est calculée au taux de 1.82% (2.16% en 2019).

**24. IMPÔTS**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Impôts sur le capital	1 648 200	1 639 000
◆ Impôts sur le bénéfice	3 817 400	2 586 000
◆ Impôts foncier et divers	5 051 921	5 171 546
◆ Impôts courants	<b>10 517 521</b>	<b>9 396 546</b>
◆ Impôts exercices antérieurs	8 027 603	-
<b>IMPÔTS</b>	<b>18 545 124</b>	<b>9 396 546</b>

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 15 218 000, basé sur l'application de la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%. Le taux d'impôt sur le bénéfice moyen applicable sur la base du résultat ordinaire s'établit à 25.2% (27.3% en 2019).

A la suite de l'accord conclu avec l'autorité fiscale valaisanne, les impôts sur le bénéfice des années 2010 à 2019 ont été recalculés et il en résulte une insuffisance de provision de CHF 8 027 603, qui génère un coût supplémentaire à charge de l'exercice 2020.

**25. HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
◆ Prestations en matière de révision	60 494	57 197
◆ Autres prestations de services	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>60 494</b>	<b>57 197</b>

**26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Néant

**27. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2020, aucun autre élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 30 mars 2021, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques qui arrivent à échéance à la fin de l'année 2044.

En 2020, la moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT) s'élève à 3.4 employés (Exercice 2019, 3.4 EPT).



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA, SION



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11  
Téléfax: +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
Grande Dixence SA, Sion

Lausanne, le 31 mars 2021

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, la variation des capitaux propres et l'annexe (pages 28 à 46) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.



### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilité de l'organe de révision » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joint.

#### Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

<b>Élément clé</b>	La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2020 se monte à KCHF 1'173'058 (fin 2019 : KCHF 1'179'454). Cette position représente le 94% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont données dans les notes 4, 9 et 22. L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.
--------------------	--

<b>Nos procédures d'audit</b>	Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la Direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué, que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués.
-------------------------------	---

Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année.  
Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la direction générale, les budgets prévisionnels établis.



3

### Résolution du litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

**Elément clé** La société a signé, en décembre 2020, un accord avec les autorités fiscales valaisannes, mettant fin, par ce biais, au litige qui l'opposait quant à la détermination de la base d'imposition de la société pour les années 2010 à 2019. Le bénéfice imposable résulte désormais de l'application de la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%. Des explications détaillées figurent dans les notes 23 et 24.

**Nos procédures d'audit** Nous avons obtenu l'accord signé fin 2020 ainsi que les taxations définitives des années 2010 à 2019 produites par le Canton du Valais. Nous avons vérifié que les provisions de chacune des années ont été mises à jour sur la base des taxations, y compris pour les intérêts rémunérateurs / de retard mentionnés sur les taxations. Pour les taxations communales des années 2010 à 2019, non reçues, nous avons revu les hypothèses prises par la Direction quant à la comptabilisation des intérêts rémunérateurs / de retard en comptabilité. Pour l'année 2020, nous avons validé que le calcul de la charge d'impôts soit conforme aux dispositions contenues dans l'accord fiscal signé.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Pascal Tréhan  
Expert-réviseur agréé

# PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 29 AVRIL 2021

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 et du bilan arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

## Première proposition

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2020, le compte de profits et pertes de l'exercice 2020, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

## Deuxième proposition

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 15'218'000.– de la manière suivante:

Versement légal de 5% au fonds de réserve générale	CHF	761 000
Dividende de 4,75% au capital-actions de CHF 300 000 000	CHF	14 250 000
Solde à reporter	CHF	207 000
	<b>CHF</b>	<b>15 218 000</b>

## Troisième proposition

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration  
de Grande Dixence SA

Le président  
**M. WIDER**

### UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

### UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

### UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

### CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

